



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE  
DE BRUXELLES-CAPITALE

GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMISSIE  
VAN BRUSSEL-HOOFDSTAD

# Semaine e-santé 2018

18-12 Juin 2018

In samenwerking met  
En collaboration avec

**abrumet**

# Contenu

1. Pourquoi partager les données de santé de manière électronique?
2. Conditions pour partager ces données
3. Conditions pour que les professionnels accèdent aux données
4. Nouveauté 2018: accès patient
5. Contexte et fonctionnement
6. Quels documents sont partagés
7. Quelle utilisation effective de ce réseau de partage?
8. Et la sécurité dans tout ça?
9. Implémentation dans votre institution

# 01

## Pourquoi partager les données de santé de manière électronique?

1. Vue globale de l'historique santé des patients



2. La technologie permet d'optimiser la qualité des soins de santé au patient



3. Accès plus rapide à l'information la plus récente

24/24

4. Permet une meilleure collaboration entre les prestataires de soins





## Besoin du terrain

Disposer des données de santé des patients **à tout moment** pour pouvoir **mieux** le **soigner**

## Mission d'Abrumet

Permet le partage électronique et sécurisé des données médicales des patients **24h/24** dans le cadre de la **continuité des soins**

# 02

## Conditions pour partager ces données de santé de manière électronique?



1. Votre hôpital doit être connecté au Réseau Santé Bruxellois (RSB)



2. Les médecins doivent être inscrits en tant que professionnels sur le réseau



3. Le patient doit avoir donné son accord pour le partage électronique de ses données (consentement éclairé)

# Statistiques



1. 100% des hôpitaux bruxellois (universitaire, privé, public, psychiatrique) sont connectés sur le RSB



2. En mai 2018, **environ 9000 médecins sont inscrits sur le RSB**





3. En mai 2018, **environ 63% de la population bruxelloise a donné son consentement** (Environ 600 000 consentements en mai 2018)





# 03

## Conditions pour que les professionnels accèdent aux données de santé

-  1. Un lien thérapeutique valide entre le médecin et le patient doit exister
-  2. Un lien thérapeutique a une durée limitée dans le temps
  - Médecin généraliste=> 15 mois
  - Médecin ambulatoire=> 3 mois
  - Médecin d'urgence=> 1 mois
3. Uniquement dans le cadre de la continuité des soins
  - Pas pour les médecins d'assurance, du travail, de la mutuelle.

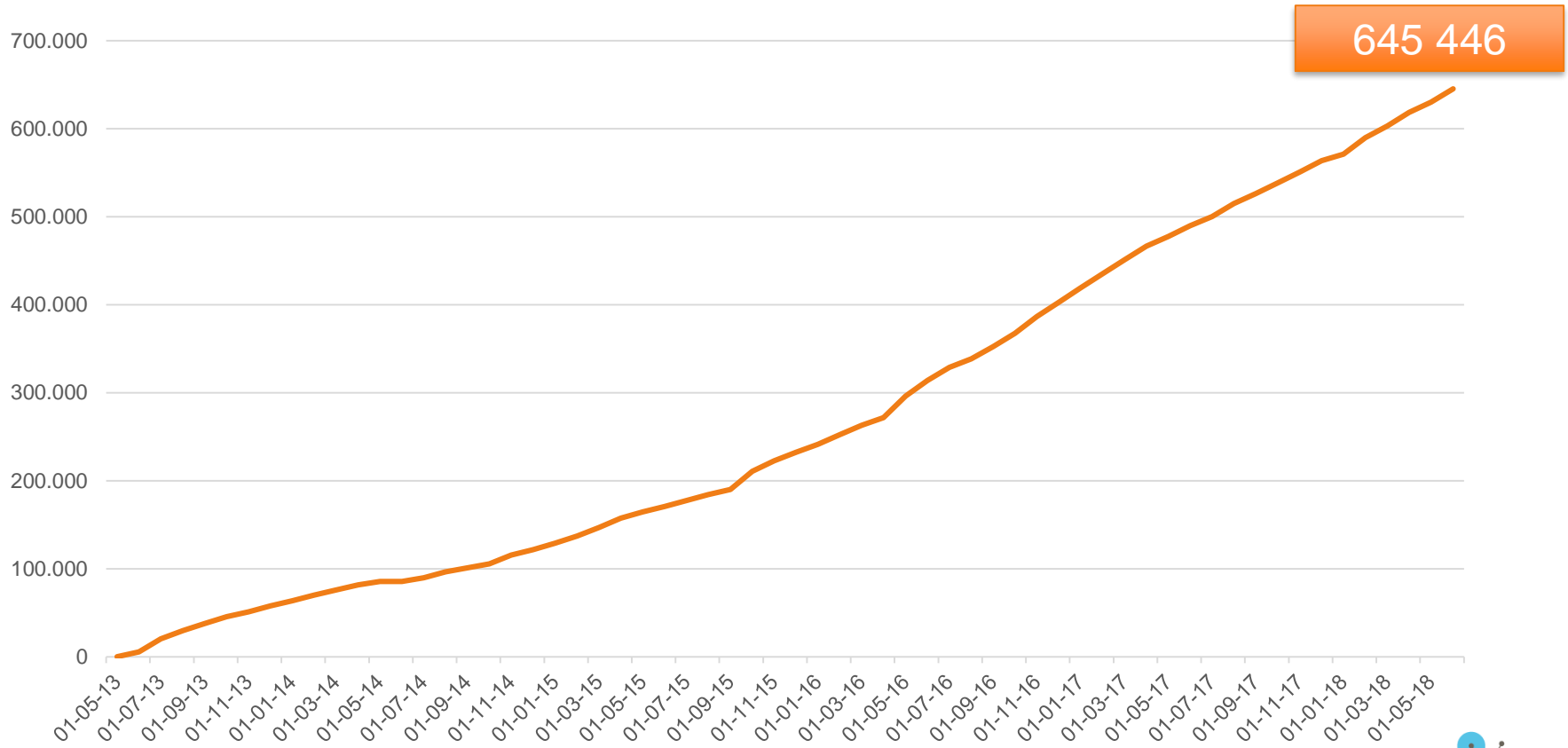
# 04

## Nouveauté 2018: Accès patient

1. Les hôpitaux et les médecins généralistes sont les responsables de l'information
2. Activation technique dans le logiciel informatique pour permettre l'accès du patient à ses données
3. Décision de l'institution
  - à quelles données un patient peut avoir accès
  - pour quels services
  - modalités d'accès (immédiat, selon un délais (30j, 7j...), pas d'accès)
  - Publication de l'historique des données
  - Permettre de libérer l'accès immédiat si le contenu a été révélé au patient lors de la consultation

# Juin 2018

## Consentements patients





# Le patient et son portail santé – Mai 2018

Intérêt exponentiel du patient de se connecter à son dossier santé partagé

1. Plus de la moitié des bruxellois ont donné leur consentement au partage électronique des données de santé: environ 650 000 en Juin 2018
2. En mai 2018, 119 patients différents se sont connectés à leur portail patient alors qu'en moyenne c'était environ 20 patients différents qui se connectaient/mois.
3. En mai 2018, nous avons enregistré 3887 connexions au portail patient alors qu'en moyenne c'est environ 280 connexions/mois.

# 05

## Contexte et fonctionnement

# Règles et principes





# Consentement éclairé



## DÉFINITION:

*Le consentement éclairé est l'accord que donne le patient aux prestataires de soins pour qu'ils partagent entre eux ses données de santé **de manière électronique** et sécurisée **dans le cadre de la continuité de soins**.*



1. **Éclairé**: implique une **information complète** de la part des professionnels de la santé
2. Il permet de **partager des données de santé** de manière électronique et sécurisée **dans le cadre de 3 projets** :

Réseau  
Santé  
Bruxellois.be



vitalink

- le partage de données médicales via les réseaux de santé belges.
- le Dossier Pharmaceutique Partagé
- Vitalink.

*Différent du consentement « Droit des patients » (contrat de soins et traitement)*

# Comment enregistrer le consentement?

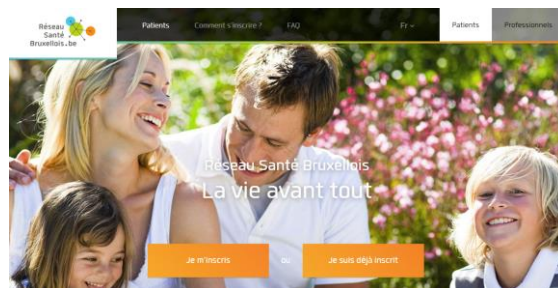
SEUL



ACCOMPAGNÉ



[www.reseausantebruxellois.be](http://www.reseausantebruxellois.be)

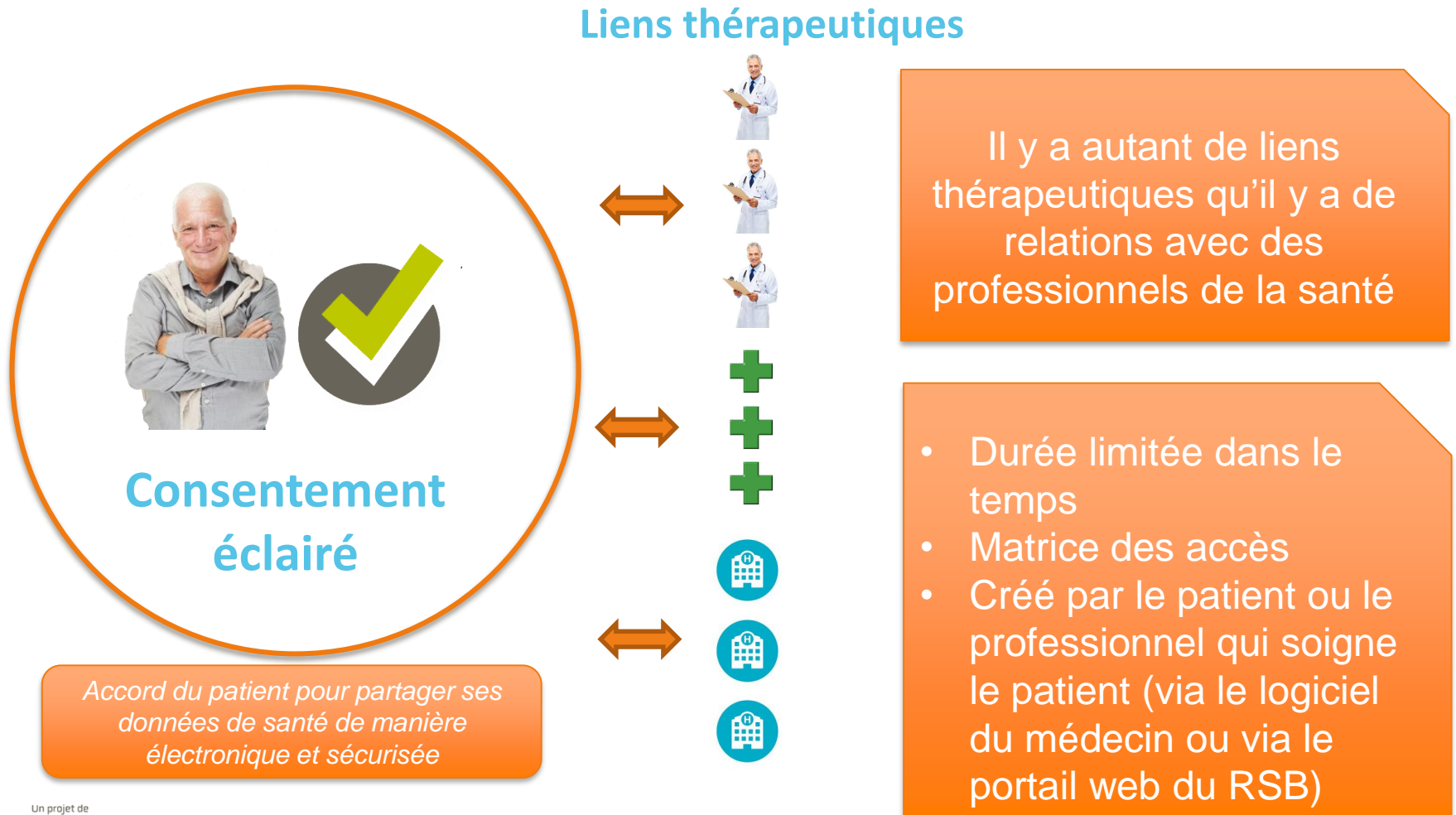



[info@abrumet.be](mailto:info@abrumet.be)

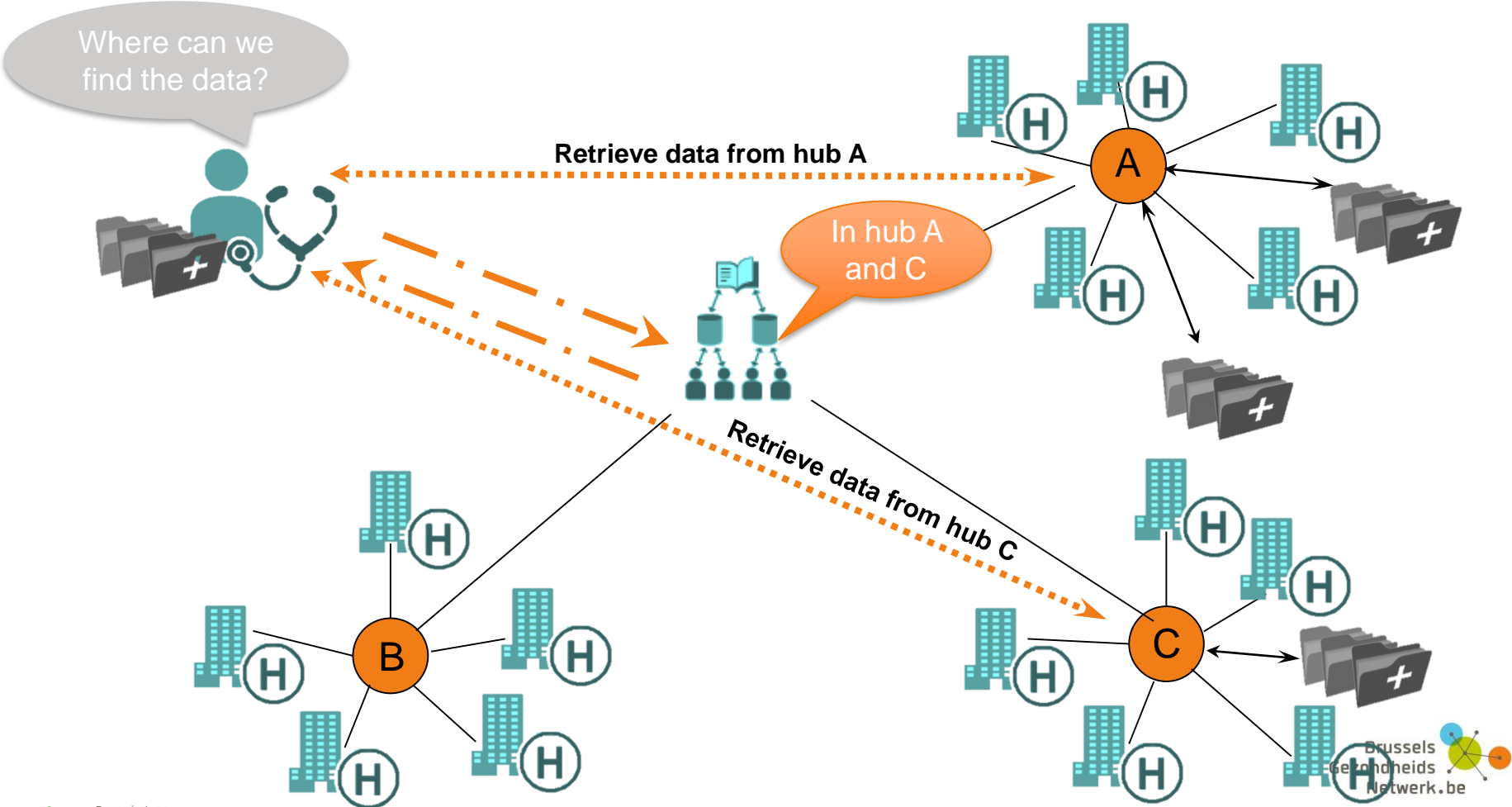
Un projet de  
**abrumet**

Le consentement est valable partout en Belgique

# Quelle différence entre lien thérapeutique et consentement éclairé?



# Hub Meta-hub system



# 06

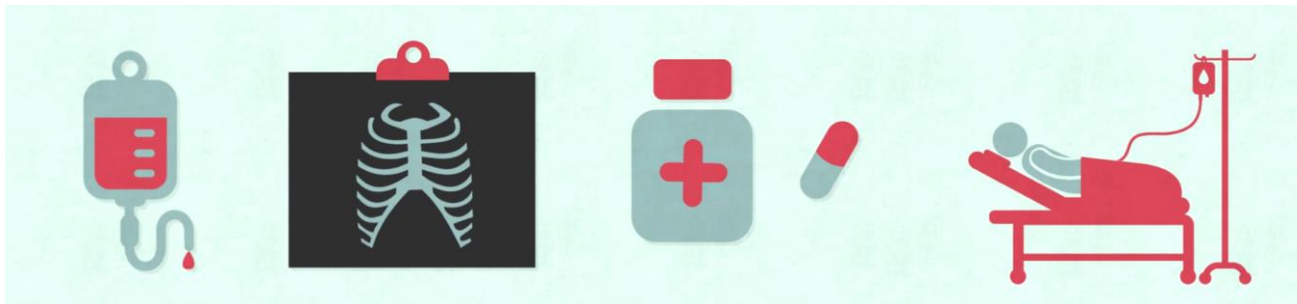
## Quels documents sont partagés?



- Résumé médical d'urgence (Sumehr)
- Médicaments



- Résultats de prise de sang
- Radiographies
- Rapports d'hospitalisation
- Rapports de consultation
- Rapports d'imagerie
- Etc.

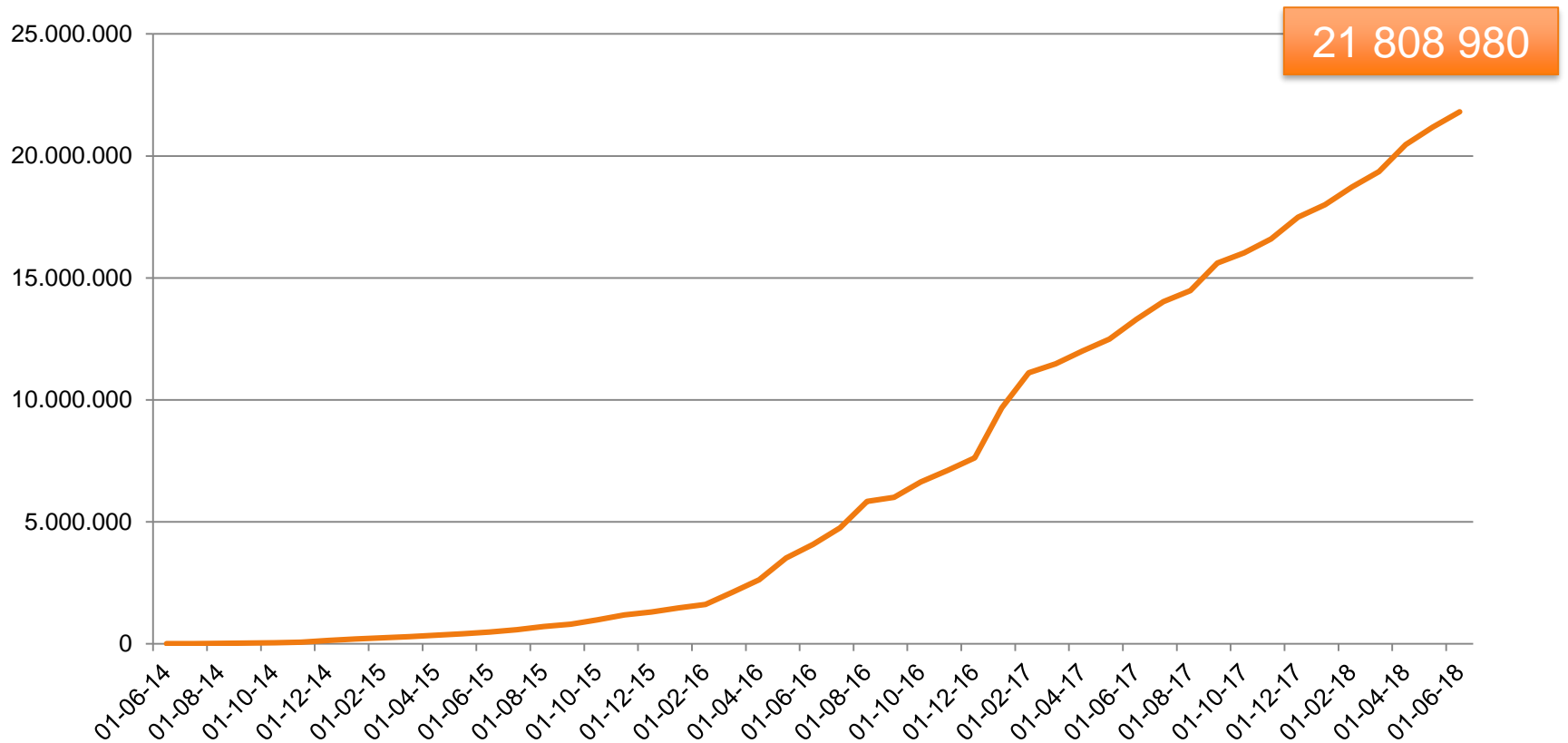


# Publication de documents

1. En Juin 2018: Un peu moins de 22 MO de documents publiés au total par les MG et les hôpitaux sur le RSB
2. Environ **augmentation de 70%** en 1 an car on est passé de 12 MO en mai 2017 à 21 MO en mai 2018

# Juin 2018

## Published Documents





# 07

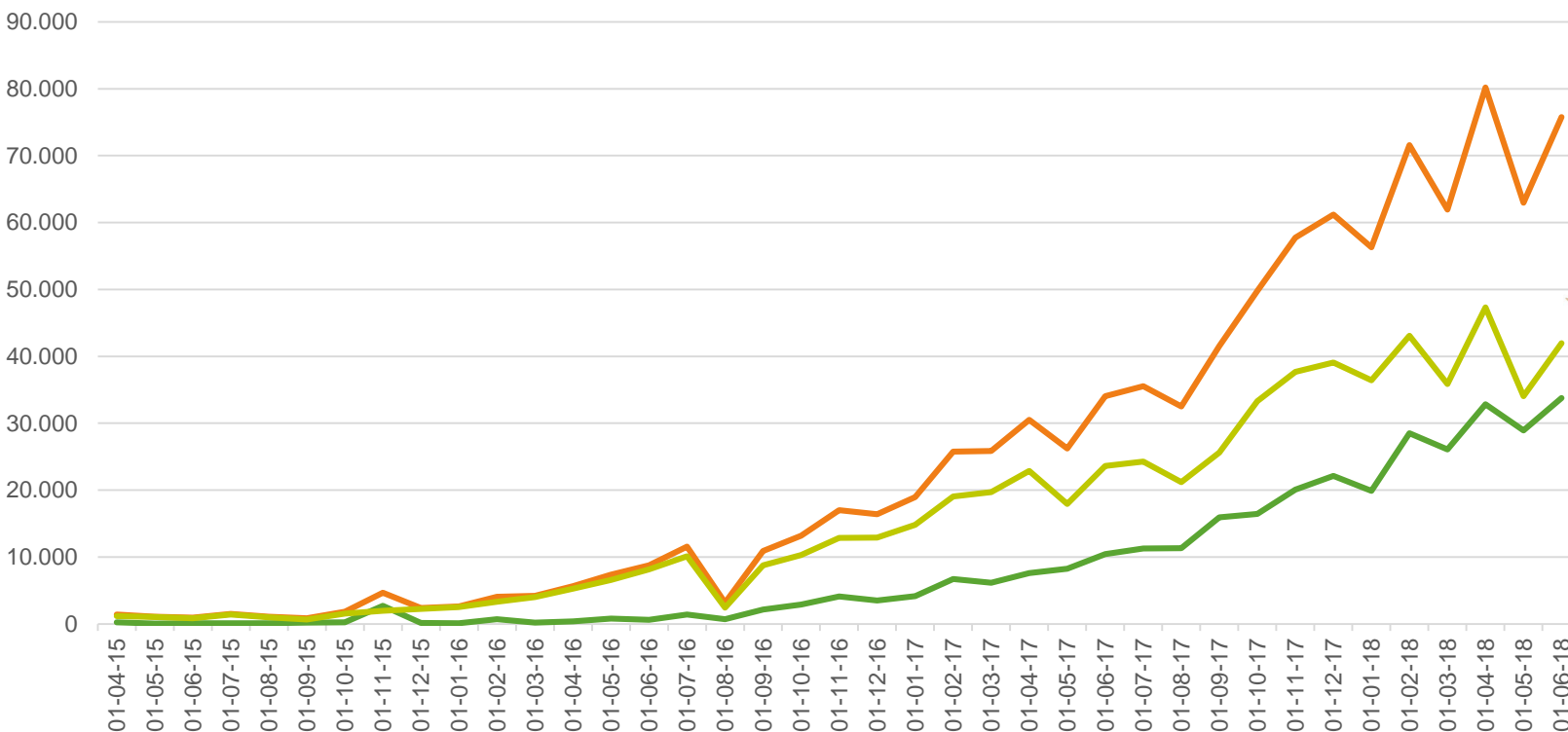
Quelle utilisation effective de ce réseau de partage?

**LA CONSULTATION**

45%

# Consultation mensuelle des documents partagés

Total monthly documents consultations by category



TOTAL  
75 766

55%  
41 980

45%  
33 786



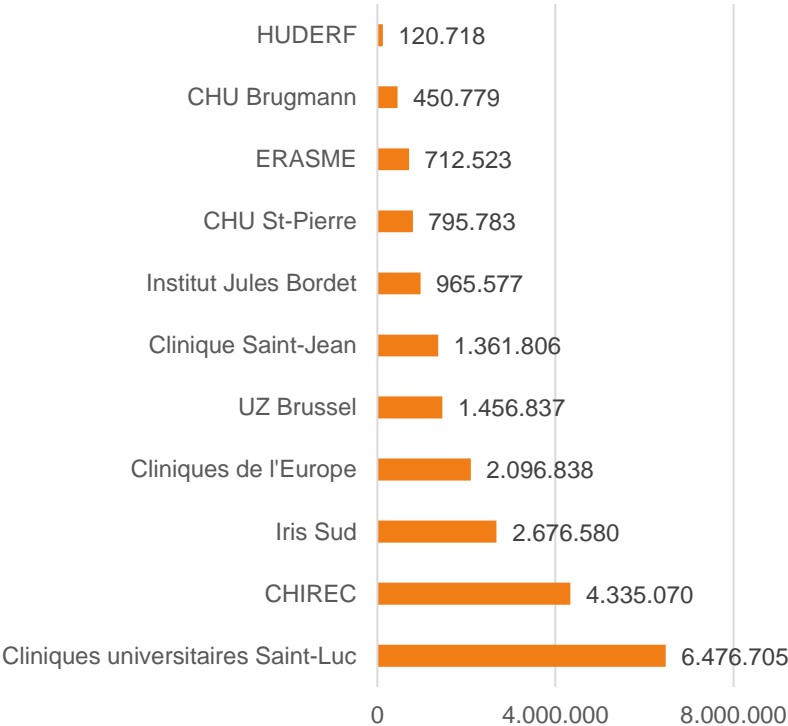
— Total consultations per month (site Abrumet)
 — Total consultations of hospitals per month (déduction)
 — Total consultations of GP per month (déduction)

# Mai 2018

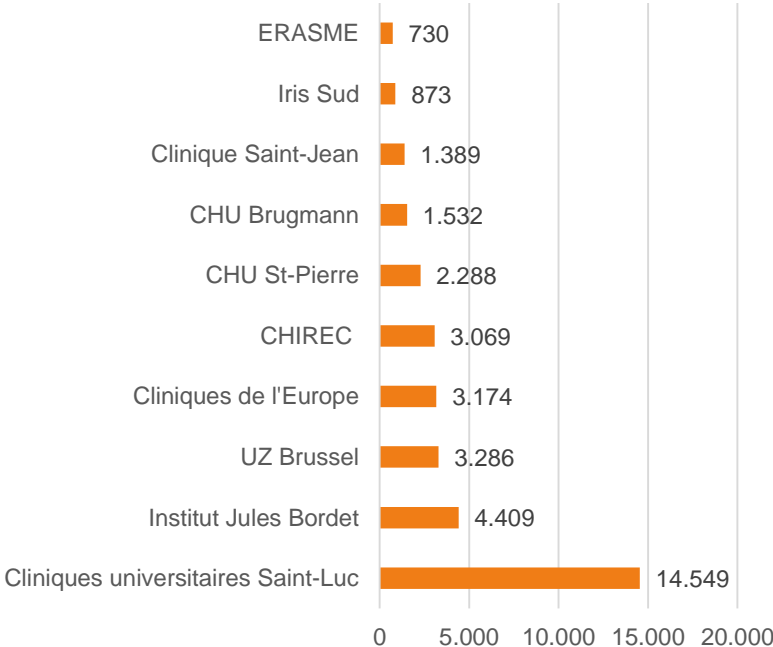
22 MO documents

75 766 consultations

Nbr of total published documents per hospital



Nbr of documents consulted per hospital over the last month



# Médecins généralistes bruxellois

- 1. Environ 82% des MG actifs\* sur Bruxelles disposent d'un certificat eHealth**
- 2. environ 85,6 % des MG Bruxellois disposant d'un certificat eHealth ont publié au moins 1 sumehr**
- 3. en moyenne 315 sumehr publiés par MG\*\***
- 4. Environ augmentation de 122% dans la publication de sumehr en 1 an**
  - Mai 2017: 145 000 sumehr
  - Mai 2018: 323 000 sumehr
  - => 178 000 sumehrs ont été publié en l'espace d' un an.

C'est quand tout le monde joue  
le jeu du partage que chacun  
peut en ressentir les réels  
bénéfices.



# 08

## Et la sécurité dans tout ça?

# Partage sécurisé



1. **Décentralisation des données**= répertoire de références:
  - seule la référence du document est centralisée.
  - Le document lui-même reste dans le serveur du prestataire (ex. serveurs des hôpitaux)
2. **Certificat eHealth**: (délivré par la plateforme eHealth)
  - **Authentification forte**
  - **Cryptage** des données de bout en bout
3. **Logs**: toute activité est tracée
4. **Règles d'accès** du système